



COMPTE RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 27 JUILLET 2016

ABSENT EXCUSE : Monsieur LE CORRE a donné pouvoir à Monsieur LECHAUVE

SECRETARE : M LECUGY

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

PROJET ECOLE/CANTINE : VALIDATION CHOIX DU JURY SUITE AU CONCOURS D'ARCHITECTES

Le maire relate le déroulement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre engagée pour le projet de construction d'une école maternelle et d'un restaurant solaire.

Par délibération en date du 6 avril 2016, le conseil municipal a retenu les 3 équipes devant concourir. Comme le permet la réglementation, des négociations avec le lauréat peuvent être engagées autant sur des interrogations d'ordre technique que sur le montant des honoraires. Les négociations sont prévues le vendredi 29 juillet avec les membres de la CAO qui ont suivi ce dossier. Le conseil municipal devra délibérer par la suite sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIARE ET DU SARBPL EXERCICE 2015

Le conseil municipal n'émet pas d'objections sur ce rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes de Briare et sur le fonctionnement du SARBPL appelé à la dissolution avec le projet de fusion des deux communautés.

ADHESION AU PROJET DE CREATION D'UNE FOURRIERE INTERCOMMUNALE PROPOSEE PAR L'AML

La commune de Bonny adhère au Refuge de Chilleurs aux Bois chargé des animaux errants capturés. Cette association éprouve des difficultés de fonctionnement.

Le maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires du Loiret qui propose de coordonner la création d'une structure intercommunale de type syndicat mixte agissant à l'échelon départemental. Un conseiller fait remarquer la création d'une nouvelle structure syndicale alors que la politique actuelle prône la disparition des syndicats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce en faveur de la création d'une structure intercommunale dotée de la compétence de fourrière animale, en vue d'y adhérer.

RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le conseil municipal prend acte de ce rapport concernant l'exercice 2015.

APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITES SUR LA CONCESSION GAZ 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de GRDF.

INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Madame Céné expose les difficultés rencontrées avec la société de livraison de repas à la cantine. Il est envisagé le recours à une autre société spécialiste de la livraison des repas en restauration collective, à la rentrée scolaire. Un nouveau cuisinier est recruté

mais doit accomplir un préavis. Dès sa mutation, celui-ci pourra accomplir les missions telles qu'elles étaient définies dans la fiche de poste du précédent cuisinier.

Afin d'assurer l'équilibre financier du service (les charges étant fixes face à la fluctuation des repas), les tarifs ont été revus et la participation des communes a été portée à 3.30 € pour l'année scolaire 2016/2017.

CREATION DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE AU 01/09/2016 RESTAURATION SCOLAIRE ET BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil municipal décide la création, à compter du 1^{er} septembre 2016, d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

CREATION DU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION 1^{ère} CLASSE AU 01/12/2016 OFFICE DE TOURISME/MAISON DE PAYS/BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal accepte la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial 1^{ère} classe au sein de l'Office de Tourisme / Maison de Pays / Bibliothèque, à temps complet. L'agent en poste a obtenu son examen professionnel.

SERVITUDE HAMEAU DES LOUPS (TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT)

Monsieur De Muylt déclare qu'un coffret électrique desservant le poste de relèvement de l'assainissement collectif dans le hameau des Loups sera installé sur une propriété privée. Le conseil municipal donne son accord au versement d'une indemnité compensatoire de 300 € et vote une décision modificative budgétaire.

Le conseil charge le maire d'établir les conventions nécessaires aux servitudes créées.

VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Lors de l'établissement du budget primitif, le montant du FPIC prélevé par l'Etat était estimé suivant un taux d'augmentation qui répondait à des probabilités annoncées. Une somme de 59 000 € a été inscrite au budget. La notification reçue présente un montant redevable de 67 370 €. En conséquence, il manque une somme de 8 370 € qui fait l'objet d'une décision modificative budgétaire.

Monsieur Lengrand souhaiterait qu'une formule de calcul soit clairement expliquée sur ce recouvrement arbitraire par l'Etat.

RESTOS DU CŒUR INFORMATIONS

Madame Serrano dresse un compte rendu de la réunion qui s'est tenue mardi 26 juillet, en présence du Sous-Préfet, du Directeur de secteur de la SNCF, des élus des communes concernées, du Président de la CCC Briare et des représentants des Restos du Cœur. L'association des Restos du Cœur aura l'autorisation de rester 2 années d'hiver sous réserve de signer la convention d'occupation des locaux et de sécuriser les lieux, les 3 signataires étant la commune de Bonny, la SNCF et les Restos du Cœur.

Quelle que soit la solution adoptée, réhabilitation de l'ancienne gare des voyageurs ou construction nouvelle dans le terrain avoisinant que la commune souhaite acquérir, il faudrait prévoir un coût d'opération de 200 000 € avec une aide possible de l'Etat de 50 % du montant HT.

En ce qui concerne une éventuelle compétence intercommunale, il est encore trop tôt pour l'envisager. Par contre, une intercommunalité entre les communes concernées du Loiret (Bonny, Briare, Beaulieu) et du Cher (Belleville) peut être retenue.

La décision est ajournée dans l'attente de la réponse des services juridiques de la SNCF, la commune privilégiant la réhabilitation de l'ancienne gare des voyageurs bâtiment délaissé par la SNCF qui le laisserait tomber en ruine.

PROCEDURE RECLASSEMENT DU CAMPING DU VAL

Le classement 2 étoiles accordé au camping de Bonny le 20 juillet 2011 pour une période de 5 ans est arrivé à expiration. Malgré les mises en demeure adressées au délégataire pour la remise des bilans d'exploitation de l'année 2015, aucun rapport n'a été déposé et ne peut donc être soumis au conseil municipal, conformément à la réglementation en matière de DSP. Compte tenu des investissements réalisés, il est rationnel de demander le reclassement.

Le conseil municipal donne son accord au recours d'un prestataire chargé des procédures de classement (prestation estimée à 350 € HT).

FAVC RUE DU CHATEAU - MODIFICATION DU MONTANT DE L'OPERATION SOUMISE A DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Le maire est chargé de solliciter l'aide au titre du FAVC pour les travaux de voirie (taux de subvention 30%) et au titre du produit des amendes de police pour l'équipement de la borne (taux de subvention 50 %).

RECONNAISSANCE DU SOUS-TRAITANT DE L'ENTREPRISE VAUVELLE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU CHATEAU « SAS LES PAVEURS »

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte spécial de sous-traitance pour «SAS les Paveurs ».

ACQUISITION D'UNE ARMOIRE REFREGIRANTE DE TYPE PROFESSIONNEL AUX VESTIAIRES DU STADE.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de cette armoire au prix de 1 700 €.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur Morin** ▶ aborde le problème rencontré dans les zones constructibles des hameaux ne disposant pas de défense incendie. Les acquéreurs sont ainsi limités dans leurs projets d'extension ou de construction nouvelle. Une enquête sera effectuée sous réserve de la publication prochaine d'une nouvelle réglementation.

⇒ **Monsieur Lecugy** ▶ indique que des élus, leurs conjoints et autres intervenants se sont impliqués avec beaucoup de gentillesse lors de la visite du nouveau médecin venu de Bulgarie et qui a l'intention de s'installer à Bonny. En ce qui concerne les travaux d'extension, il faudra établir un phasage et présenter la procédure aux 3 médecins, en présence d'élus et des responsables techniques, afin de déterminer la destination de l'extension prévue dans la bibliothèque de la Maison de Pays (médical ou paramédical)

▶ en sa qualité de responsable de la commission « Culture, tourisme et patrimoine » réunissant 31 communes au sein du Pays du giennois, souhaite un engagement de principe sur les actions concernant l'implantation d'un panneau d'information touristique et la promotion des guinguettes du Pays.

Le conseil municipal accepte ces propositions.